

## **MAIRIE DE APPEVILLE**

### **50500 APPEVILLE**

Afférents au C.M. : 11

En exercice : 11

Ont pris part à la délibération : 11

Convocation : 29.06.2021

Affichage : 15.07.2021

### **SEANCE DU 8 JUILLET 2021**

Le huit juillet deux mille vingt et un à 20 H 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Michel LEBLANC, Maire.

**ETAIENT PRESENTS** : Messieurs Robert HOUELBEK, PATERNOSTER Patrice, Ludovic DRIEU, Joël LEMYRE, Aurélien MARION et Maurice STIEMBERT  
Mesdames Ludivine GUERET, Laëtitia LEGALLOIS, Lucie GRATIEN et Géraldine ROMAIN.

**ABSENTS EXCUSES** :

**ABSENTS** :

Monsieur Robert HOUELBEK a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Maire ouvre la séance et expose ce qui suit :

- Approbation du compte-rendu du 3 mai 2021
- Travaux à la salle communale suite à l'accord de la subvention demandée
- Lotissement : vente de terrain
- Entretien des espaces verts
- Validation d'un dossier OPAH
- Demandes de subventions
- Virement de crédits
- Questions diverses.

Le compte-rendu du 3 mai 2021 est approuvé à l'unanimité sans observations.

### **2021-30 : TRAVAUX A LA SALLE COMMUNALE ( Rénovation thermique) :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que la demande de subvention sollicitée au titre de la DETR a été retenue pour un montant octroyé de 5 150€.

La réactualisation tarifaire des devis établis à la fin d'année 2020 est présentée au conseil municipal.

A la connaissance de ces éléments le conseil municipal à l'unanimité des membres présents retient les devis suivants pour la rénovation thermique de la salle communale :

- pour l'isolation communale le devis de l'entreprise FABRICE AGNES pour un montant de 3 699,84€ HT.
- pour l'isolation et la ventilation de la réserve adjacente le devis de l'entreprise FABRICE AGNES pour un montant de 3 599,50€ HT.
- pour la pose de chauffage à inertie fluide caloporteurs le devis de l'entreprise DBServices pour un montant de 3 378,65€ HT.

### **2021-31 –LOTISSEMENT : VENTE DU LOT 13**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Thomas GODEFROY et Madame Anaïs LEBLOND-MARO LECARPENTIER se proposent d'acquérir une parcelle du lotissement, le lot 13 d'une surface de 1531 m<sup>2</sup>.

En continuité avec cette acquisition ils voudraient que la commune leur cède le terrain non constructible qui prolonge cette parcelle. Ce terrain est composé de la section B382 et d'une partie de la section 381 qu'il faudra borner.

A l'unanimité des présents le Conseil Municipal :

- autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Romain LECARPENTIER et Madame Camille HUE tous les actes nécessaires à la vente du lot 15 pour un coût d'acquisition de 14 712,91 € HT.

- accepte de vendre à Monsieur Romain LECARPENTIER et Madame Camille HUE le terrain non constructible qui prolonge cette parcelle (composé de la section B382 et d'une partie de la section B381) sur la base de 1€ le m<sup>2</sup>. Sur cette base Monsieur le Maire est autorisé à faire procéder au bornage de la partie concernée de la section B381 et à signer tous les actes nécessaires à cette cession.

### **2021-32 –LOTISSEMENT : VENTE DU LOT 11 :**

Monsieur le Maire informe les membres présents que Monsieur Jean-Marie GUILLOTTE et Madame Nadine GUILLOTTE se proposent d'acquérir une parcelle du lotissement, le lot 11 d'une surface de 1002 m<sup>2</sup>.

A l'unanimité des présents le Conseil Municipal autorise Monsieur le Maire à signer avec Monsieur Jean-Marie GUILLOTTE et Madame Nadine GUILLOTTE tous les actes nécessaires à la vente du lot 11 pour un coût d'acquisition de 9 629,22 € HT.

### **2021-33 – VOTE DES SUBVENTIONS :**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, vote pour l'année 2021 les subventions suivantes :

- |  |          |
|--|----------|
| - Anciens combattants d'Appeville :                  | 50,00 €  |
| - Coopérative scolaire du SIRP LES TROIS CHÊNES :    | 200,00 € |
| - Centre François BACLESSE à Caen :                  | 100,00 € |
| - Ligue contre le cancer de la Manche St-Lô :        | 100,00 € |
| - Amicale des Sapeurs Pompiers de Carentan :         | 150,00 € |
| - Association des donateurs de sang Carentan :       | 100,00 € |
| - Association des jeunes sapeurs pompiers Carentan : | 150,00 € |
| - Les restaurants du cœur Saint-Lô :                 | 150,00 € |

## **2021-34 – PROPOSITION DE RECONDUIRE L’AIDE AUX FAMILLES POUR L’ACHAT DE MASQUES AUX ENFANTS SCOLARISES :**

Monsieur le Maire propose aux membres présents de reconduire l’aide de 50€ aux familles pour l’achat de masques à leurs enfants scolarisés du primaire au lycée qui seraient dans l’obligation de porter cette protection à la prochaine rentrée scolaire.

Après délibération et à l’unanimité des présents, le Conseil Municipal accepte la proposition de monsieur le Maire et décide de reconduire l’aide de 50€ aux familles pour l’achat de masques à leurs enfants scolarisés du primaire au lycée qui seraient dans l’obligation de porter cette protection à la prochaine rentrée scolaire.

Cette aide sera délivrée sur demande de la famille accompagnée du certificat de scolarité de(s) enfants(s) bénéficiaire(s).

## **2021-35 – ENTRETIEN DES ESPACES VERTS :**

Suite à la réunion des commissions de la voirie et de l’urbanisme et après en avoir débattu à la majorité des présents (dix voix pour, une voix contre) le conseil municipal décide de faire l’acquisition d’un tracteur-tondeuse pour l’entretien des espaces verts.

Des devis seront présentés au conseil municipal à la prochaine réunion.

## **2021-36 – VALIDATION D’UN DOSSIER OPAH :**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l’engagement de la commune dans l’Opération programmée d’Amélioration de l’Habitat (OPAH) il a reçu un dossier concernant Madame Rolande CLEMENT pour une demande d’aide communale de 198,00 € (montant sollicité dans le dossier OPAH).

A l’unanimité des présents le conseil municipal valide le dossier reçu de demande de subvention dans le cadre de l’OPAH, Madame Rolande CLEMENT pourra bénéficier d’une aide communale de 198 €.

## **2021-37 - DECISION MODIFICATIVE n°2 :**

Subvention DETR salle communale

Investissement :

DEPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
21318 (21) Autres bâtiments publics	1 000,00 €	1341 (13) Dotation d’Equipement des territoires	6 200,00 €

**2021- 38 -ADHESION AU FONDS D'AIDE AUX JEUNES :**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide de renouveler pour l'année 2021 son adhésion au Fonds d'aide aux jeunes. La participation est de 0,23 € par habitant.

**2021-39 - ADHESION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT :**

Après délibération et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide d'adhérer au fonds de solidarité pour le logement pour l'année 2021. La participation sera de 0,60 € par habitant.

Rien ne restant à l'ordre du jour la séance est levée à 22 heures 00.  
Les ans, mois, jour que dessus.